

ISO 14001 - Système de Management Environnemental

La Politique environnementale de Cofinimmo

Cofinimmo, en tant que société immobilière, met à disposition de ses clients-locataires des immeubles, à la fois hautement fonctionnels pour leurs activités et **durablement performants** sur le plan environnemental. Chaque reconversion et/ou redéveloppement améliore les performances énergétiques d'un immeuble et en élève les critères de confort pour les occupants. Les longs cycles d'exploitation des immeubles incitent Cofinimmo à aller le plus loin possible en matière de durabilité, dans les limites de la rentabilité économique. L'ambition du Groupe est de rester à la pointe de l'innovation et des nouvelles technologies afin de faire face, durablement, aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels et futurs.

Cofinimmo accorde une attention particulière aux valeurs de l'entreprise qui guident le fonctionnement quotidien des équipes.



Afin d'assurer la réalisation de sa politique de développement durable, le Comité de Direction a, en 2010, créé un 'Sustainability Committee' ayant pour objectif d'identifier et d'évaluer en continu tous les éléments pouvant améliorer la stratégie en matière de développement durable. Le Comité de Direction valide ces propositions avant que le Conseil d'Administration les incorpore dans la stratégie globale de l'entreprise.

Notre chaîne de valeur consiste d'une combinaison à long terme de compétences tout au long du cycle de vie de nos immeubles. La politique environnementale s'articule autour de **trois activités** :

1. Acquisition et redéveloppement du patrimoine, le Development ;
2. Construction et rénovation du patrimoine, le Project Management ;
3. Gestion durable du patrimoine, le Property Management.

Consciente de l'impact de ces activités à chaque stade de vie d'un immeuble, Cofinimmo entretient un dialogue régulier avec ses parties prenantes. La matrice de matérialité a été établie pour la première fois en 2014 suivant les lignes directrices du GRI. Elle est annuellement revue et affinée. Neuf thèmes environnementaux¹ sont considérés comme enjeu matériel pour Cofinimmo dont deux enjeux sont prioritaires.²

¹ Consommations d'énergie et émissions CO₂ – Mobilité – Déchets de construction – Déchets liés à l'occupation – Utilisation de matériaux durables et/ou recyclés – Consommation d'eau – Impact sur les espaces verts – Pollution sonore – Nuisances liées à l'occupation.

² Plus de détails sur la matrice de matérialité sont disponibles sur le site internet de Cofinimmo, dans le Rapport de développement durable 2016 (pages 22-23).

Pour chacun des enjeux environnementaux des objectifs et des indicateurs de performance ont été identifiés.³ Chaque objectif est donc mesuré et évalué. Les résultats sont publiés annuellement dans le rapport de développement durable. Les objectifs principaux à atteindre sont liés aux enjeux prioritaires :

Consommations d'énergie et émissions CO₂

- Améliorer les performances énergétiques du portefeuille par un programme de rénovation d'immeubles ;
- Mieux mesurer et maîtriser la consommation énergétique des immeubles de bureaux ;
- Promouvoir la 'Green Charter', un accord de collaboration signé par Cofinimmo, Cofinimmo Services et le locataire dans le but de promouvoir activement le développement durable et d'encourager toutes les parties à réduire l'impact environnemental d'un bien loué ;
- Obtenir la labellisation BREEAM et BREEAM In-Use niveau 'Very Good' ;
- Mettre à jour le bilan carbone du siège social.

Mobilité

- Informer les clients sur l'accessibilité des immeubles à l'aide de moyens de transport alternatifs à la voiture ;
- Favoriser l'utilisation des moyens de transport alternatifs à la voiture en améliorant les infrastructures d'accueil pour cyclistes ;
- Améliorer le taux de remplissage des parkings par une mutualisation de ceux-ci, une transformation en parkings semi-publics voire publics ;
- Diminuer les émissions CO₂ des véhicules de leasing ;
- Mettre en place un plan de déplacement d'entreprise.

Afin de formaliser ses engagements et actions en termes environnementaux, Cofinimmo a obtenu la certification environnementale ISO 14001:2015 pour son système de management environnemental (SME). Ce SME est régulièrement mis à jour. Les **quatre engagements principaux** de Cofinimmo sont :

1. le respect des réglementations environnementales et autres exigences ;
2. l'amélioration continue ;
3. la prévention des pollutions ;
4. la transparence dans la communication.

Ces engagements sont suivis et respectés par les équipes opérationnelles dans leurs tâches quotidiennes.



Jean-Pierre Hanin
Chief Executive Officer



Jacques van Rijckevorsel
Président du Conseil d'Administration

³ <http://www.cofinimmo.com/développement-durable/performance-données/tableau-de-bord/>